



GUIDE POUR L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS SERVICE CIVIQUE DANS L' AISNE

Plusieurs formations sont proposées dans le cadre du dispositif « service civique ».

À destination des volontaires :

- Formation Civique et Citoyenne (FCC)
- Formation Premiers Secours Civiques Niveau 1 (PSC1)

Le (la) volontaire en Service Civique ne doit s'inscrire qu'à une seule session par formation.

À destination des référents et tuteurs des structures d'accueil :

- Formation de tuteurs

Le tuteur et / ou le référent Service Civique de la structure d'accueil ne doit s'inscrire qu'à une seule session de formation.

Afin de favoriser l'accès de tous à ces formations, celles à destination des volontaires étant obligatoires et celles pour les tuteurs fortement conseillées, un collectif d'organismes s'est constitué afin de proposer une planification annuelle régulière sur différentes villes au sein du département (Laon, Soissons, Saint Quentin et Château Thierry).

Toutes les informations sur les sessions de formation, dates, lieux, organismes de formation, coûts (...) sont disponibles sur la plaquette de présentation de la programmation.

Afin de vous inscrire, il vous faut vous rendre sur le formulaire en ligne prévu à cet effet :

[formulaire d'inscription](#)

Plateforme formations service civique de l'Aisne

Cette plateforme est destinée aux volontaires en Service Civique et aux structures d'accueil souhaitant s'inscrire aux formations relatives au dispositif proposées dans le département de l'Aisne :

- Formation Civique et Citoyenne
- Premier Secours Civique Niveau 1 (PSC1)

Le (la) volontaire en Service Civique ne doit s'inscrire qu'à une seule session par formation.

Attention, le nombre de places étant limité, il est possible que votre demande soit enregistrée mais que votre inscription ne soit pas validée faute de disponibilité. Si vous ne recevez pas de confirmation dans les quinze jours précédents la session choisie, veuillez prendre contact avec l'association en charge de la session choisie (cf. coordonnées sur le catalogue).

Coûts de participation aux formations :

- Formation Civique et Citoyenne : 85 euros avec déjeuners compris, facturés par l'association dispensant la session de formation choisie (pour rappel une aide de 100 euros est attribuée aux structures d'accueil pour cette formation).
- Formation PSC1 : gratuites, repas du midi non pris en charge

***Obligatoire**

Vous souhaitez vous inscrire à une : *

Continuer »

Terminé à 33 %

Guide pas à pas pour remplir le formulaire :

1. Choisissez le type de formation que vous souhaitez suivre dans le menu déroulant de la page d'accueil puis cliquez sur « continuer ».

En fonction de votre choix, vous arrivez ensuite sur une seconde page où renseigner diverses informations. Toutes celles ayant un astérisque rouge sont obligatoires (*).

- Pour les formations à destination des volontaires (FCC et PSC1), il faut remplir :
 - a. Les informations sur le ou la jeune concerné(e) par l'inscription
 - b. Les informations sur la structure
 - c. Le choix de la session de formation souhaitée

Une fois l'ensemble de ces éléments renseignés, cliquez sur « envoyer » pour nous soumettre votre inscription.

Si vous souhaitez inscrire plusieurs volontaires sur une même session de FCC ou PSC1, il vous faut remplir autant de formulaires que de jeunes concernés en cliquant sur « envoyer une autre réponse ».

L'organisme de formation auprès duquel vous vous êtes inscrit vous enverra une confirmation d'inscription par mail.



Le nombre de places par session de formation étant limité, il est possible que votre inscription ne puisse pas être validée. Il vous faudra, dans ce cas, vous inscrire à une autre session.

Pour les formations de tuteurs, les inscriptions sont gérées via une plateforme nationale : www.tuteur-service-civique.fr

En cas de besoin, vous pouvez contacter les référents :

eric.arle@aisne.gouv.fr / isabelle.duval@aisne.gouv.fr / marinette.foulon@aisne.gouv.fr

